

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Arrêté du 1^{er} décembre 2023 portant désignation des communes dans lesquelles s'applique le dispositif expérimental « Mieux reconstruire après inondation »

NOR : TREP2332917A

Le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires,
Vu la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021, notamment son article 224 ;
Vu le code des assurances, notamment son article L. 125-1 ;
Vu le code de l'environnement, notamment son article L. 561-3 ;
Vu l'arrêté du 14 novembre 2023 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le dispositif expérimental dénommé « Mieux reconstruire après inondation » prévu à l'article 224 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 susvisée est applicable sur le territoire des communes du Pas-de-Calais faisant l'objet d'un arrêté portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle à la suite des inondations survenues entre le 2 novembre 2023 et le 12 novembre 2023 et recensées en annexe ci-après.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 1^{er} décembre 2023.

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur général
de la prévention des risques,*
C. BOURILLET

ANNEXE

COMMUNES DANS LESQUELLES S'APPLIQUE LE DISPOSITIF EXPÉRIMENTAL
« MIEUX RECONSTRUIRE APRÈS INONDATION »*Département du Pas-de-Calais*

Acquin-Westbécourt, Affringues, Aire-sur-la-Lys, Aix-en-Ergny, Aïembon, Alincthun, Alquines, Ardres, Arques, Attin, Audruicq, Avroult, Baincthun, Bainghen, Bayenghem-lès-Éperlecques, Bayenghem-lès-Seninghem, Beaumerie-Saint-Martin, Beaurainville, Belle-et-Houllefort, Bellinghem, Bernieulles, Beussent, Bezinghem, Blendecques, Bléquin, Boisdillinghem, Boulogne-sur-Mer, Bournonville, Bourthes, Bréxent-Énocq, Brimeux, Brunembert, Calais, Calonne-Ricouart, Camiers, Carly, Clairmarais, Clerques, Colline-Beaumont, Condette, Contes, Conteville-lès-Boulogne, Cormont, Coulogne, Coulomby, Coupelle-Vieille, Coyecques, Cuçq, Danne, Delettes, Desvres, Doudeauville, Echinghen, Elnes, Enquin-lez-Guinegatte, Enquin-sur-Baillons, Éperlecques, Ergny, Escœuilles, Esquerdes, Estrée, Estrée-Blanche, Estréelles, Étaples, Fauquembergues, Ferques, Frencq, Fruges, Gonnehem, Guemps, Guînes, Halinghen, Hallines, Haut-Loquin, Hesdigneul-lès-Boulogne, Heuringhem, Houle, Hubersent, Inxent, Isques, La Calotterie, La Madelaine-sous-Montreuil, Lapugnoy, Ledinghem, Lefaux, Les Attaques, Leulinghem, Licques, Lillers, Loison-sur-Créquoise, Longfossé, Longvilliers, Lugy, Lumbres, Mametz, Marck, Marconnelle, Maresquel-Ecquemicourt, Maresville, Marles-sur-Canche, Marquise, Matringhem, Menneville, Mentque-Nortbécourt, Merck-Saint-Liévin, Montcavrel, Montreuil-sur-Mer, Moringhem, Moulle, Muncq-Nieurlet, Nabringhen, Nesles, Neufchâtel-Hardelot, Neuville-sous-Montreuil, Nielles-lès-Bléquin, Nordausques, Nortkerque, Nouvelle-Église, Outreau, Ouve-Wirquin, Oye-Plage, Parenty, Pernes-lès-Boulogne, Pittefaux, Polincove, Preures, Quelmes, Quernes, Quesques, Questrecques, Radinghem, Recques-sur-Course, Recques-sur-Hem, Remilly-Wirquin, Renty, Rety, Rinxent, Roquetoire, Rumingham, Saint-Étienne-au-Mont, Saint-Floris, Saint-Josse, Saint-Léonard, Saint-Martin-Boulogne, Saint-Martin-Choquel, Saint-Martin-d'Hardinghem, Saint-Martin-lez-Tatinghem, Saint-Tricat, Sainte-Marie-Kerque, Salperwick, Samer, Selles, Seningham, Senlecques, Senlis, Serques, Setques, Surques, Thérouanne, Tilques, Tournehem-sur-la-Hem, Tubersent, Vaudringhem, Verchin, Verlincthun, Vieil-Moutier, Vincly, Wavrans-sur-l'Aa, Wicquinghem, Widehem, Wierre-au-Bois, Wimille, Wirwignes, Wismes, Witternesse, Wittes, Wizernes, Zoteux, Zouafques, Zudausques, Zutkerque.